

PARTENARIAT MINISTÈRE DES ARMÉES



UNE BANQUE ENGAGÉE À VOS CÔTÉS

Découvrez tous les avantages exclusifs réservés
au personnel militaire et civil du ministère des Armées :
crédits, comptes et cartes, assurances & retraite...



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES OFFRES EXCLUSIVES DU PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES ARMÉES

Découvrez l'ensemble des avantages sur la banque, l'assurance, l'épargne, la retraite, la télésurveillance et le service à la personne sur le site internet⁽¹⁰⁾ <https://www.credit-agricole.fr/offre/compte/lp/partenariat-ministere-des-armees/>

CHOISISSEZ UNE BANQUE AUX VALEURS FORTES

1^{ère}

Banque
coopérative
et mutualiste
de France⁽¹¹⁾

39

Caisses régionales
présentes partout
sur le territoire

87,6%

des résultats nets de nos Caisses régionales
sont réinvestis sur le territoire⁽¹²⁾

Financier de

+ d'**1** logement

sur **4** en France⁽¹³⁾

1^{er}

Assureur en France,
classement Argus⁽¹⁴⁾

PRÊT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSO : DEUX OFFRES PENSÉES POUR VOUS

PRÊT IMMOBILIER

Accédez à la propriété en toute sérénité

- ✓ Prêt immobilier complémentaire à **1,79% sur 10% du capital emprunté et jusqu'à 25 000€⁽¹⁾**
- ✓ Pas d'indemnité de remboursement anticipé
- ✓ Frais de dossier réduits⁽²⁾

Le Crédit Agricole finance l'achat de plus d'un logement sur quatre⁽³⁾ en France, même en ce moment !

Modulation gratuite de la mensualité de votre prêt à la hausse ou à la baisse, ou report d'échéance ou pause mensualité⁽⁴⁾.

(1) Crédit immobilier : Prenez connaissance de l'exemple représentatif en dernière page.

Taux en vigueur au 05/01/2026, révisé trimestriellement.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT
AVANT DE VOUS ENGAGER.**

**Un projet, une envie ?
Faites vous plaisir en toute simplicité**

- ✓ **Prêt personnel à taux préférentiel** dans la limite d'un montant de financement de 10 000 euros
- ✓ **Frais de dossiers offerts pour la souscription d'un prêt personnel⁽⁵⁾**
- ✓ **Modulez à la hausse ou à la baisse le montant de votre mensualité⁽⁶⁾**

Assurance emprunteur sans questionnaire médical⁽⁷⁾

Mettez en pause vos remboursements en cas d'imprévu⁽⁸⁾

Pas de frais en cas de remboursement anticipé⁽⁹⁾



QUI EST ÉLIGIBLE A L'OFFRE ?

- ✓ **Le personnel militaire et civil du ministère des Armées en activité ainsi que leur conjoint, partenaire de PACS et/ou concubin**
- ✓ **Les enfants mineurs rattachés aux personnes ci-dessus**

Le personnel de la Légion Etrangère et le personnel en position de retraite ne bénéficient pas du présent partenariat. La qualité de bénéficiaire est réservée aux seuls résidents fiscaux français. Il est, par ailleurs, précisé que le bénéfice de l'offre tarifaire est réservé aux titulaires d'un compte de dépôt ouvert au sein de la Caisse régionale participante.

COMMENT SOUSCRIRE ?



Rendez-vous sur le site⁽¹⁰⁾

**[https://www.credit-agricole.fr/offre/compte/lp/
partenariat-ministere-des-armees/](https://www.credit-agricole.fr/offre/compte/lp/partenariat-ministere-des-armees/)**
ou dans l'une de nos agences

Offre valable jusqu'au 28/10/2027 (susceptible de reconduction pour une durée de 2 ans), réservée au personnel militaire et civil du ministère des Armées, résidents fiscaux en France et en activité, titulaires d'un compte de dépôt au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole participante. Le personnel militaire s'entend des militaires employés par l'Etat (dont gendarmes) et ses établissements publics y compris les militaires issus des formations à compétence territoriale prévues aux articles R. 2513-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Sous réserve d'étude et d'acceptation de la demande de souscription par la Caisse régionale de Crédit Agricole participante.

(1) Exemple représentatif : Prêt immobilier complémentaire de 25 000 € sur une durée totale de 300 mois, au taux annuel débiteur fixe de 1,79 %. Remboursement en 299 mensualités de 109,20 € suivi d'une mensualité ajustée de 107,86 € dont intérêts de 6 027,66 €, frais de dossier de 125 €, assurance emprunteur obligatoire de 1 731,88 € (pour un assuré âgé entre 31 et 35 ans couvert à 100 % par les garanties décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale / Invalidité Permanente totale avec une franchise de 90 jours) et frais de garantie (CAMCA) 500€. Montant total dû 8 384,54 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,52%.

Le coût de l'assurance emprunteur obligatoire correspond au coût maximum constaté dans les Caisses régionales et peut varier en fonction de votre situation personnelle et des garanties exigées : renseignez-vous auprès de votre conseiller. Contrat d'assurance emprunteur assuré par PREDICA S.A. (capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré, 334 028 123 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances, siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris) et distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentions courtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence).

(2) Le montant des frais de dossier correspond à 0,5% du capital emprunté, plafonné à 500 euros.

(3) Part de marché du Crédit Agricole sur les Prêts Immobiliers aux particuliers, source Banque de France, septembre 2023

(4) La modulation ou la suspension des mensualités, ainsi que la pause d'une mensualité sont possibles sous conditions et dans les limites indiquées au contrat. L'exercice de ces options entraîne une modification de la durée de remboursement de votre prêt et de son coût total.

(5) Offre de prêt personnel réservée aux particuliers, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Vous disposez d'un droit légal de rétractation.

(6) Il est possible de moduler gratuitement à la hausse ou à la baisse le montant des mensualités, dans les limites, conditions et modalités prévues au contrat. L'exercice de ces options entraîne une modification de la durée de remboursement de votre prêt et de son coût total.

(7) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette garantie dans votre Caisse régionale. Cette garantie, peut, dans quelques cas, ne pas être accessible pour certaines demandes de financement. Le contrat d'assurance emprunteur proposé par votre Caisse régionale de Crédit Agricole est assuré par PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €; Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

(8) La suspension d'une mensualité est possible une fois par an, dans les limites, conditions et modalités prévues au contrat. Elle se fait par période de 12 mois dès la 13ème mensualité, sans majoration du nombre ni du montant de vos échéances ; la durée de votre remboursement est allongée sans augmenter, pour autant, le coût total de votre prêt

(9) Conformément à la loi, vous pouvez à tout moment rembourser tout ou partie du capital restant dû de votre crédit sur simple demande (dans les limites, conditions et modalités prévues au contrat). Aucune indemnité ne sera due si le remboursement anticipé a été effectué en exécution d'un contrat d'assurance destiné à garantir le remboursement du prêt.

(10) Accès gratuit (hors coût de connexion selon l'opérateur)

(11) Classement des coopératives au niveau mondial par leur chiffre d'affaires, édition 2023 du World Cooperative Monitor

(12) Chiffres mis à jour le 29 juil. 2024. <https://www.credit-agricole.com/chaines-d-infos/toutes-les-chaines-d-info-du-groupe-credit-agricole/a-la-une/societaire-de-ma-banque-et-engage-sur-mon-territoire>

(13) Part de marché du Crédit Agricole sur les Prêts Immobiliers aux particuliers, source Banque de France, septembre 2025.

(14) Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France : Source L'Argus de l'assurance numéro 7937 - Classement établi au 12/12/2025 sur la base du chiffre d'affaires 2024.

01/2026 – Édité par Crédit Agricole S.A. agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex. Capital social 9 077 707 050€ - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Shutterstock

